

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 31 mars 2022

Membres présents : M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) - Mme Marie-Emma BOURSIER (Doyen) – M. Paul BRÉANT – Mme Marion CARIOU (étudiante) – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – Mme Marie-Blanche DEVAUX – Mme Victoire LASBORDES – M. Franck MONNIER – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Olivier PLUEN – Mme Lya ZHANG (étudiante)

Membres avec procuration :

Mme Clémence CAMELOT (étudiante) donne procuration à M. Elliot VALET (étudiant suppléant)

Mme Muriel CHAGNY donne procuration à Mme Victoire LASBORDES

Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

M. Hakim HADJ-AISSA donne procuration à Mme Victoire LASBORDES

M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER

M. Patrick JACOB donne procuration à M. Franck MONNIER

M. Marc MANDICAS (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER

Mme Wafa NABIL donne procuration à Mme Marie-Blanche DEVAUX

M. Terry OLSON (membre extérieur) donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : M. Thibault BONNAUD (étudiant)- M. Christophe HUE (membre extérieur) - M. Rafaël SERZIALE (étudiant)

Membres invités : - M. Thibaut FLEURY GRAFF – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – M. Stéphane OLIVÉSI – M. Jean-Luc PENOT

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - M. Jacques de MAILLARD – Mme Mélanie RAVET - M. Laurent WILLEMEZ – Mme Nathalie WOLFF

Invités exceptionnels : M. Laurent GODON – Mme Nadège REBOUL-MAUPIN

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h.

Avant de faire un point sur les procurations, Madame le Doyen accueille le Premier président de la Cour d'appel de Versailles Jean-François BEYNEL. Elle ajoute que Madame Nadège REBOUL-MAUPIN et Monsieur Laurent GODON ont été invités à la séance plénière afin de présenter le DU Droit animalier des affaires.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 3 février 2022

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Vote sur le calendrier étudiant licence et Master 1- année universitaire 2022-2023

Madame le Doyen présente 3 versions du calendrier étudiant des licences et du master 1 :

- Première proposition : rentrée le 12 septembre 2022 – semaine de révisions du 12 décembre au 17 décembre 2022 – pas d'examens anticipés en décembre – examens du 3 janvier au 21 janvier 2023- délibérations les 16 février, 1^{er} juin et 11 juillet 2023 ;
- Deuxième proposition : rentrée le 12 septembre 2022 – semaine de révisions du 5 décembre au 10 décembre 2022 - examens anticipés du 12 décembre au 17 décembre 2022 - une semaine blanche du 17 janvier au 21 janvier (suggérée par les enseignants en science politique) - délibérations les 9 février, 1^{er} juin et 11 juillet 2023 ;
- Troisième proposition : rentrée le 12 septembre 2022 – semaine de révisions du 5 décembre au 10 décembre 2022 - examens anticipés du 12 décembre au 17 décembre 2022 – pas de semaine blanche - délibérations les 2 février, 1^{er} juin et 11 juillet 2023.

Une discussion s'engage étant précisé que, depuis plusieurs années, il a été décidé de placer une semaine d'examens en décembre à la demande, d'une part, des étudiants qui apprécient cette semaine anticipée qui allège la charge des examens de janvier et, d'autre part, des enseignants-chercheurs dont les matières sans TD avec un grand nombre d'étudiants impliquent un temps de correction très long.

Madame le Doyen précise que les examens du CRFPA se dérouleront du 5 septembre au 8 septembre 2022.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE fait remarquer que chaque année se pose le problème du calendrier qui ne coïncide pas forcément avec les masters 1 mutualisés avec l'Université Paris Saclay.

Madame le Doyen annonce une contrainte nouvelle dans le cadre de la loi ORE à savoir l'obligation de certification de langue anglaise pour les étudiants de L3.

A l'issue des discussion, Madame le Doyen soumet au vote la troisième version du calendrier.

Vote sur la troisième proposition du calendrier : à l'unanimité

3- Vote sur le calendrier étudiant du DAEU A – année universitaire 2022-2023

Madame le Doyen rappelle que le DAEU A est un diplôme de remise à niveau pour des futurs étudiants non bacheliers qui leur permet l'accès à des études universitaires.

Monsieur Jean-Luc PENOT annonce une rentrée avancée d'une semaine pour anticiper les ponts à savoir le 26 septembre 2022.

Vote : à l'unanimité

4- Vote sur les MC2C du Master 1 Droit – année universitaire 2022-2023

Madame le Doyen informe de modifications mineures telles que d'intitulés (droit pénitentiaire, droit pénal spécial contentieux pénal) ou de volumes horaires de cours à coût constant.

Vote : à l'unanimité

5- Vote sur les MC2C du Master 2 Droit parcours Carrières administratives – année universitaire 2022-2023

Madame le Doyen informe de modifications mineures (intitulés de cours et volumes horaires de cours à coût constant).

Monsieur Elliot VALET (étudiant suppléant) interroge sur la durée différente de l'épreuve terminale de première session et de rattrapage pour deux matières notamment pour « Droit public – Libertés publiques » et « Droit administratif » où l'écrit de la première session est de 3 heures contrairement au rattrapage qui est de 5 heures.

Monsieur Franck MONNIER répond qu'il s'agit d'une session de deuxième chance qui permet d'adapter les modalités de contrôle de connaissances et les modalités d'évaluation. Sans contrainte d'épreuves miroirs par rapport à la première session.

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur les MC2C du Master 2 Droit parcours Carrières judiciaires – année 2022-2023

Madame le Doyen informe de modifications mineures (intitulés de cours et de volumes horaires de cours à coût constant).

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur les MC2C du DAEU A – année universitaire 2022-2023

Vote : à l'unanimité

8- Vote sur la maquette et sur les droits spécifiques relatifs à la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA dans le cadre de l'IEJ – année universitaire 2022-2023

Madame Nadège REBOUL-MAUPIN ne mentionne aucune modification par rapport à l'année universitaire précédente avec des cours en présentiel pour les matières importantes comme « Procédures » ou « Droit des obligations ». Pour les matières de spécialité, eu égard à la période Covid et en raison de l'absence des étudiants en distanciel et en présentiel, une adaptation a été opérée avec la mise à disposition de fascicules et d'enregistrements de cours.

Vote : à l'unanimité

9- Vote sur le renouvellement du DU Collège de droit (Approches fondamentales du droit)

Madame le Doyen précise que le DU Collège de droit est un DU en formation initiale. Tous les DU sont contraints à une neutralité financière qui est fixée en fonction d'un nombre minimal d'étudiants inscrits. Au fil des années, un déficit financier s'est installé puisque l'équilibre des étudiants inscrits (boursiers et non boursiers) n'a pu être maintenu comme nous le souhaitons. Le potentiel de ce DU étant extrêmement important et très attractif pour notre Faculté, nous avons profité de la demande de renouvellement pour exposer la difficulté à la présidence de l'Université qui nous a accordé sa confiance au regard des efforts consentis afin de diminuer le coût du diplôme et avec un curseur d'étudiants raisonnable, 35 étudiants dont 6 étudiants boursiers. Par ailleurs, les frais spécifiques ont été augmentés à savoir :

- En première année : de 90 € à 115 €
- En deuxième année : 180 € - aucune modification tarifaire
- En troisième année : de 180 € à 310 €

Nous sommes arrivés à un équilibre financier satisfaisant sur les 3 années (et non pas année par année comme le demandait la Direction des Affaires Financières)

En revanche, le fonctionnement du diplôme demeure identique.

Vote : à l'unanimité

10- Vote sur la création du DU Droit animalier des affaires

Madame le Doyen donne la parole à Madame Nadège REBOUL-MAUPIN qui explique que l'idée de la création de ce DU est née suite à la suite d'une thèse d'une doctorante sur l'animal en droit de l'entreprise, thèse qui a pointé des enjeux majeurs et un vrai sujet d'actualité. Sachant que d'autres universités portent des DU de droit animalier, ce DU devait être innovant, il est unique en France. L'équipe est constituée d'universitaires et de professionnels. Le DU est composé de 6 modules de 12 heures à raison 2 jours sur une semaine/mois pendant 6 mois soit 72 heures, il débutera par une conférence inaugurale en novembre. Le seuil d'ouverture est de 15 étudiants avec des droits d'inscription de 850 € en formation initiale et de 3 000 € en formation continue. La doctorante qui participe au DU va créer une revue qui s'appelle ONZE-47 qui a été rédigée avec un sénateur en charge des questions animales au Sénat.

Madame Victoire LASBORDES ajoute que ce DU est ouvert aux étudiants et aux professionnels qui se spécialisent dans ce droit.

A la question posée par Madame Marie-Blanche DEVAUX s'agissant des modalités de cours, Madame Nadège REBOUL-MAUPIN répond qu'ils auront lieu en présentiel ou dans les cabinets d'avocats. Madame Françoise JENSSONNIE sera en charge de la gestion administrative du DU.

Vote : à l'unanimité

11- Information sur l'entente spécifique de double-diplôme portant sur le M2 mention « Droit de la propriété intellectuelle et du numérique » parcours « Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques » entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Canada et l'Université de Paris-Saclay et l'UVSQ

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE explique que ce double-diplôme se déroulera en deux ans, la première année à l'Université du Québec et la deuxième année à la Faculté dans le cadre du master 2 PIDAN. Le thème est l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle adossé à un programme de recherche. Cette formation ouvrira en septembre avec 5 étudiants canadiens et 3 étudiants français, la moitié de la promotion du master 2 sera issue de ce partenariat.

VOLET FINANCIER

12- Information sur l'exécution budgétaire 2021

Madame le Doyen remercie Madame Véronique MOREAU pour son suivi.

- Budget des heures complémentaires

Beaucoup d'entre vous sont conviés au dialogue de gestion au cours duquel la présidence a pris une position parfaitement justifiée qui est de ne pas immobiliser de façon inutile des fonds sur nos lignes et de dédier les budgets d'heures complémentaires au plus près de notre exécution parce qu'il y a deux façons de calculer les heures complémentaires réalisées tant par les enseignants-chercheurs que par les vacataires, la première étant de se baser sur les heures maquettées (actuellement 908 000 €) et la seconde de calculer les heures exécutées sont à 708 000 € avec un taux d'exécution à 97 %. Le choix fait dans notre demande de dotation, est non de présenter une demande à hauteur des heures maquettées mais de prendre la moyenne des heures exécutées sur les quatre dernières années ce qui nous permet de fixer au plus juste les heures dont nous aurons besoin avec un risque très limité d'un besoin d'heures supplémentaires que la présidence ne manquerait pas de nous accorder.

Pour les vacations exceptionnelles, la demande est présentée chaque année à la même hauteur à savoir 20 000 € en lien avec le besoin d'un personnel sur le redéploiement du système informatique et notamment pour la chaîne d'inscriptions et les surveillances exceptionnelles.

- Budget de fonctionnement et d'investissement de la Faculté

Il s'agit de la dotation par l'université de notre budget de fonctionnement qui est nettement insuffisant par rapport à nos besoins. La dotation initiale de fonctionnement 2022 s'élève à 21 351 € correspondant à 100 % de la dotation allouée en 2021.

Quant au budget d'investissement, la demande était d'environ 8 000 € pour une dotation finale à 3 000 €. A noter que les travaux les plus importants sont principalement réalisés sur les ressources propres de la Faculté. Cette année, des travaux importants ont été réalisés : peinture dans tous les bureaux, rafraîchissement du mobilier dans les salles de cours et les bureaux des enseignants-chercheurs, redéploiements de prises électriques, investissement dans l'audiovisuel afin d'améliorer les conditions d'hybridation des enseignements.

- Budget de fonctionnement des formations

La demande initiale s'élevait à près de 25 000 € pour une dotation finale à près de 20 000 €.

Les ressources propres :

- Redevances d'apprentissage (formation en apprentissage)
- Droits au titre des frais d'inscription à la FC
- Budget FC : recettes de plus en plus significatives avec une augmentation de l'activité avec la création de DU notamment.
- Taxe d'apprentissage (fléchée sur les formations) : elle est en chute libre depuis 2017 avec une modification de sa structuration puisque jusqu'alors il y avait plus de taxe d'apprentissage fléchée sur les formations
- Mise à disposition des composantes mais après prélèvements :
 - Des frais de gestion de l'université (TA 30 % - FC 20 % + 20 % - redevance apprentissage 20 %)
 - Du montant des droits d'inscription ;
 - Des heures maquettées de la formation
- Frais spécifiques et budget de l'IEJ : recettes prévisionnelles à 55 516 €.

- Crédits ouverts auprès des services

Chaque année, les services centraux nous demandent de remonter nos besoins (direction de la communication, direction du système d'information et du développement numérique, direction du patrimoine immobilier) mais nous n'obtenons pas dotation.

- Crédits des centres de recherche

La dotation des différents laboratoires (DANTE, VIP et CESDIP) est reconduite à l'identique d'année en année. Notre VP recherche envisagerait une dotation par projet qui pourrait impliquer une variation plus grande des budgets selon les années. La communication se fait directement via les directeurs de laboratoires.

Madame le Doyen met en exergue une augmentation très importante des contrats de recherche au laboratoire VIP en 2021 et 2022 notamment avec le projet REFWAR, projet d'étude et d'amélioration de la protection des « réfugiés de guerre » porté par Monsieur Thibaut FLEURY-GRAFF et « Les Surligneurs ».

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

13- Information sur la reconstitution du procès Nuremberg au Palais du Luxembourg le 1^{er} avril 2022

Madame le Doyen annonce que la pièce de théâtre relative à la reconstitution du procès Nuremberg dont une première représentation avait eu lieu à la Faculté de médecine en octobre dernier se déroulera demain au Palais du Luxembourg (Sénat).

Elle remercie Madame Nathalie WOLFF en charge de ce très bel événement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Elliot VALET (étudiant suppléant) souhaite échanger sur les taux de validation de la première session des examens extrêmement faibles en L1 (88 étudiants sur 700) et en L2 (9 étudiants sur 10 aux rattrapages).

Madame le Doyen répond qu'elle a été beaucoup sollicitée à ce sujet par les étudiants. Effectivement, les chiffres n'ont jamais été aussi bas. La loi ORE a modifié les choses avec la fin de la compensation entre les semestres, cette règle étant certainement favorable au maintien de la qualité du diplôme.

Conscients des difficultés particulières subies par les étudiants pendant cette pandémie mais soucieux de maintenir la qualité et la valeur du diplôme, un débat a été engagé au sein d'une assemblée générale avec les enseignants-chercheurs, puis dans les départements, afin de réfléchir à un aménagement exceptionnel : soit une compensation des semestres sans distinction (matières fondamentales/matières complémentaires), soit une modification, à titre dérogatoire, des MC2C des L1 et des L2 en optant pour une compensation entre les blocs de même nature.

Monsieur Stéphane OLIVESI, directeur du département de science politique, au vu des taux de réussite extrêmement bas et afin d'améliorer la situation, se prononce en faveur d'un aménagement de bloc à bloc.

Monsieur Thibaut FLEURY-GRAFF, directeur du département de droit public, annonce que les enseignants-chercheurs sont partagés mais globalement favorables à une compensation de bloc à bloc.

Madame Victoire LASBORDES, directrice du département de droit privé, explique que, pour l'heure, les enseignants-chercheurs sont très partagés mais que la tendance est plutôt à la non-compensation.

Madame Sophie PETIT-RENAUD, directrice du département d'histoire du droit, est favorable à la compensation bloc à bloc mais hostile à une compensation semestre à semestre.

Madame le Doyen est quant à elle favorable à la compensation bloc par bloc au vu du caractère exceptionnel de la situation.

Nous sommes contraints par des délais très courts puisque la prochaine CFVU est fixée au 19 avril. Les modifications des MC2C doivent au préalable être votées en Conseil de Faculté avant d'être validées à la CFVU, raison pour laquelle Madame le Doyen sollicitera très rapidement les membres du Conseil pour un vote électronique.

A la question de Madame Lya ZHANG, étudiante élue, qui demande si les modifications des MC2C s'appliqueront uniquement cette année, Madame le Doyen répond qu'effectivement il s'agit de mesures exceptionnelles.

Monsieur Elliot VALET, étudiant suppléant, mentionne que la fermeture de la bibliothèque universitaire a très certainement accentué les mauvais résultats des étudiants.

Monsieur Franck MONNIER informe que les bibliothécaires étaient venues présenter les ressources du droit et de la science politique en L1 et L2. Il y a énormément de manuels et de bases de données juridiques disponibles dans l'ENT.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h49.